Image not found or type unknown

2éme visite déclarer inapte sans nouvelle de mon employeur

Par **mollusque**, le **07/04/2016** à **06:29**

Bonjour,
le 29 mars dernier j'ai passé la 2éme visite à la MdT et déclarer de nouveau inapte.
Mon employeur n'a pas l'air trop pressé. Pour proposer un poste adapté n'y pour la convocation à l'entretien préalable.
Le 30 avril cela fera un moi depuis la 2éme visite. Si la procédure n'a pas évolué
Dois-je me présentai à mon travail?
Attendre chez moi que mon employeur se décide de faire quelque chose?
L'entretien préalable peux-t-il avoir lieu après le moi écoulé?
Merci
Cordialement

Par **P.M.**, le **07/04/2016** à **08:56**

Bonjour,
Nous ne sommes que le 7 avril et l'employeur doit avant tout rechercher un reclassement même si l'inaptitude est décidée pour tous postes dans l'entreprise, il ne peut donc pas se précipiter pour vous convoquer à l'entretien préalable...
Vous n'avez plus à vous présenter pour travailler à l'entreprise puisque vous êtes déclarée inapte en revanche, si un mois après, l'employeur ne vous a toujours pas ni reclassé ni licencié, il doit reprendre le versement du salaire...
L'engagement de la procédure de licenciement peut donc avoir lieu après ce délai...

Par **mollusque**, le **07/04/2016** à **18:08**

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés